

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE

Aux personnes intéressées par quatre (4) projets de règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro URB-01, le règlement de lotissement numéro URB-04 et le règlement de zonage numéro URB-05

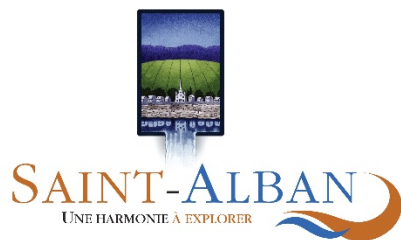
AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire du 14 avril 2020, le conseil municipal a adopté les projets de règlement suivants :

- Projet de règlement URB-05.06 modifiant le plan d'urbanisme numéro URB-01, le règlement de lotissement numéro URB-04 ainsi que le règlement de zonage numéro URB-05 afin d'assurer la concordance avec le règlement numéro 390 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf;
- Premier projet de règlement numéro URB-05.07 modifiant le règlement de zonage numéro URB-05 afin de bonifier certaines dispositions réglementaires et d'agrandir la zone résidentielle en milieu agricole Ra/a-2.

Lors de la séance ordinaire du 11 janvier 2021, le conseil municipal a adopté les projets de règlement suivants :

- Projet de règlement numéro URB-01.02 modifiant le plan d'urbanisme numéro URB-01 concernant la carte des grandes affectations du territoire et les activités préconisées à l'intérieur de certaines affectations;
- Premier projet de Règlement numéro URB-05.08 modifiant le règlement de zonage numéro URB-05 afin d'agrandir la zone mixte M-2 et de créer une nouvelle zone récréative Rec-9.



Conformément aux directives émises ainsi que des décrets et arrêtés ministériels adoptés par le gouvernement dans le cadre de la pandémie, une consultation écrite se déroulera concernant ces projets sur une période de quinze (15) jours soit du 29 janvier 2021 au 12 février 2021.

Toute personne qui le souhaite peut transmettre durant cette période ses questions ou ses commentaires par l'écrit à l'égard de ces projets de règlement à l'adresse suivante : dg@st-alban.qc.ca . Ils peuvent également être déposés à la réception du bureau municipal ou transmis par la poste au 241 rue Principale à Saint-Alban, Québec, G0A 3B0.

Les projets de règlement numéro URB-05.07 et URB-05.08 contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Pour toute question ou pour obtenir une copie de projets de règlement, vous pouvez prendre contact avec le soussigné. Une copie de ces projets de règlement sont également disponible sur le site Internet.

Donné à Saint-Alban, le 25 janvier 2021.

Vincent Lévesque Dostie, directeur général.